Herbignac (Pompas)
Départ du circuit "La Cour au Loups"

Une randonnée proposée par Le CMCM

Durée :	2h00	**Difficulté :**	Difficulté non définie
Distance :	11.42km	**Retour point de départ :**	
Dénivelé positif :	43m	**Moyen de locomotion :**	Moyen de locomotion non défini
Dénivelé négatif :	48m		
Point haut :	34m	**Commune :**	Herbignac (44410)
Point bas :	6m		

Description

Points de passages

D : N 47.4344° / O 2.346364°
alt. 32m - km 0

A : N 47.43527° / O 2.346621°
alt. 33m - km 11.42

Informations pratiques

Départ du circuit : La Cour aux Loups

Copie, vente et diffusion interdites - dKgFYan7

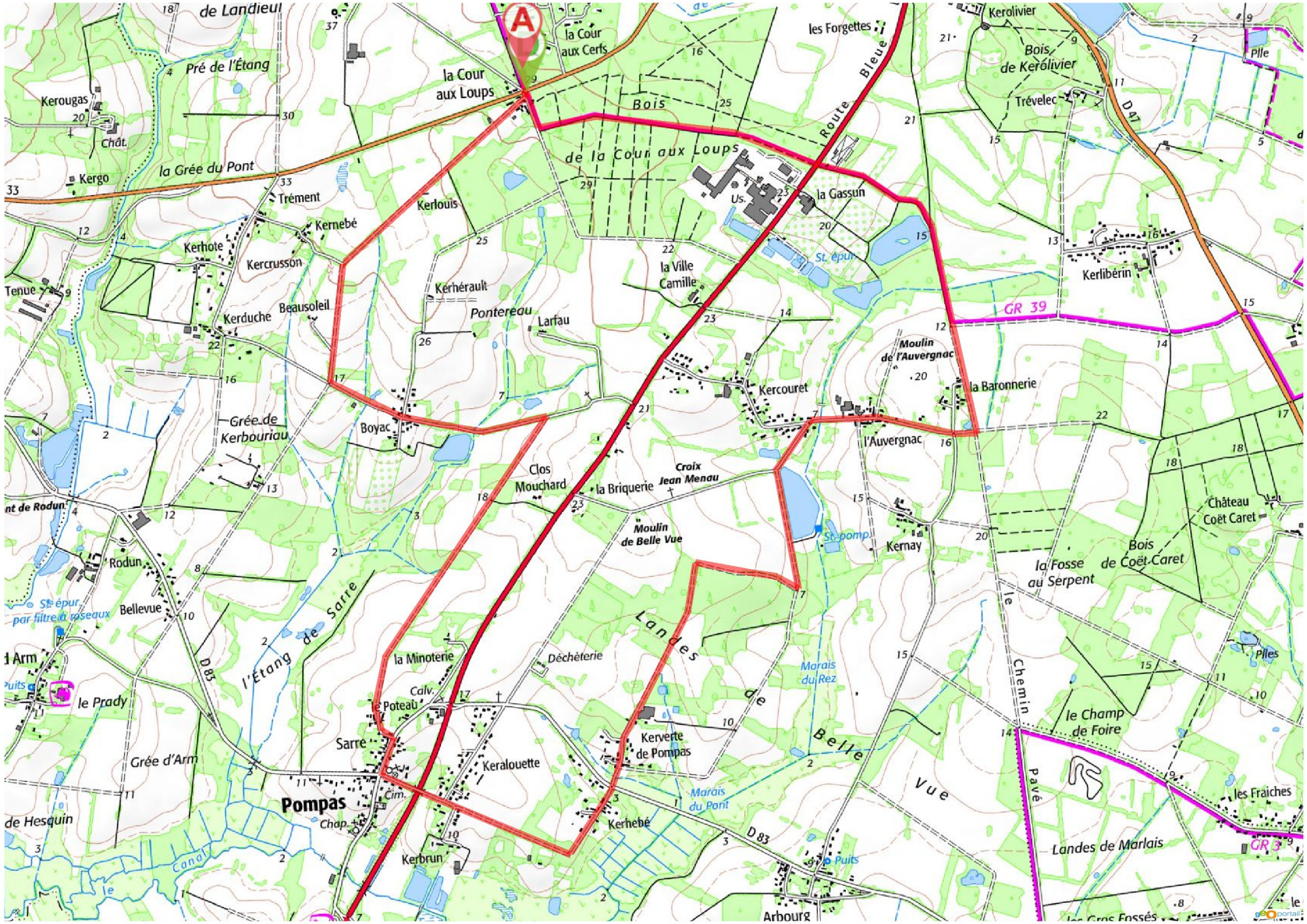
A
la Cour aux Cerfs
la Cour aux Loups
Bois de la Cour aux Loups
Route Bleue
les Forgettes
Kerolivier
Bois de Kerolivier
Trévelec
D47
Pille
Pré de l'Étang
Kerougas
Chât.
la Grée du Pont
Kergo
Trément
Kernebé
Kerlouis
Kerhote
Kercrusson
Kerduche
Beausoleil
Kerhérault
Pontereau
Larfau
la Ville Camille
St. épur.
la Gassun
Us.
Kerlibérin
GR 39
Moulin de l'Auvergnac
la Baronnerie
Kercouret
l'Auvergnac
Tenue
Grée de Kerbouriau
Boyac
Clos Mouchard
la Briquerie
Croix Jean Menau
Moulin de Belle Vue
St. pomp.
Kernay
Château Coët Caret
Bois de Coët-Caret
la Fosse au Serpent
Rodun
St. épur par filtre à roseaux
Bellevue
l'Étang de Sarre
D83
le Prady
la Minoterie
Déchèterie
Landes de Belle Vue
Marais du Rez
Chemin Pavé
le Champ de Foire
Pilles
les Fraiches
Landes de Marlais
Poteau
Sarre
Kerverte de Pompas
Keralouette
Grée d'Arm
Pompas
Cim.
Chap.
Marais du Pont
Kerhebé
Kerbrun
Puits
Arbourg
de Hesquin
Canal
N
1km
©2017 IGN

LA CHARTE

du Randonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

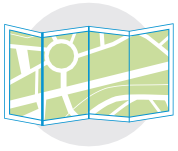

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

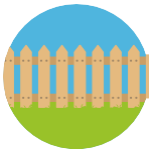

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

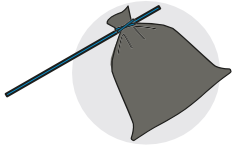

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.